



POST Technologies
Département développement et
vente en gros de produits
L-2999 LUXEMBOURG

Dossier traité par : Marc Rosenfeld
marc.rosenfeld@post.lu **Tél. :** 2462-2424

N.réf. :
V.réf. :

Luxembourg, le 21 août 2015

Objet : Prise de position de POST Telecom dans le cadre de la consultation publique partielle portant sur la ROB

Monsieur le Directeur,

POST Telecom vous remercie de l'opportunité qui lui est donnée de faire part de ses commentaires dans le cadre de la consultation publique partielle portant sur l'offre de référence pour services d'accès large bande (ROB).

POST Telecom n'a pas de commentaires particuliers à formuler, sauf en ce qui concerne le taux de migration des lignes ADSL actuellement en service vers les profils de la ROB.

Comme discuté lors de la réunion organisée par l'ILR en date du 19 août 2015, cette progression linéaire nous semble devoir être adaptée afin de donner plus de flexibilité aux opérateurs dans leur stratégie de migration, sans que ne soit pour autant remis en cause l'objectif final de migration de 90% des lignes ADSL à la fin de la période de 3 années suivant l'entrée en vigueur de la ROB.

POST Telecom est d'avis que le sentier de migration suivant serait plus adapté :

- Année 1 : 10%
- Année 2 : 40%
- Année 3 : 40%

Un taux de migration de 30% dès la première année nous semble en effet très difficilement atteignable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Marc Rosenfeld
Directeur